

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juillet 2020

A la Mairie de Lavergne à 18 heures 00

Sous la Présidence de Didier BES

Date convocation : 24 juillet 2020

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

Absent(s) excusé(s) : Dominique FROMENTEZE, Manon JOYEUX, Chantal MASMAYOUX

Secrétaire de séance : Johan MAZIERO

ORDRE DU JOUR

- ***Désignation d'un secrétaire de séance en la personne de Johan MAZIERO***

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 juillet 2020**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

1) SYNDICAT INTERCOMMUNAL A.GE.D.I.

1. Adhésion de la commune de LAVERGNE au Syndicat mixte Agence de GEstion et de Développement Informatique (A.GE.D.I).

2. Désignation d'un délégué au sein du Syndicat « Agence de Gestion et de Développement informatique » (A.GE.D.I).

Mr Didier BES maire de Lavergne, expose aux membres du conseil municipal, que la collectivité s'est rapprochée du syndicat mixte A.GE.D.I. afin de demander son adhésion.

Après avoir fait lecture au conseil municipal des statuts du syndicat, approuvés par arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 (arrêté 2020/DRCL/BLI/n°28), et notamment de son article 10 relatif à l'adhésion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les statuts du syndicat mixte ouvert dénommé « *Agence de Gestion et de Développement Informatique* » A.GE.D.I.
- **D'ADHERER** au syndicat selon l'objet mentionné à l'article 3 des statuts.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.
- **DE DESIGNER** Mr Jean-Louis RIGOUSTE, conseiller municipal comme délégué de la collectivité à l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- **DE PREVOIR** au budget annuel le montant de la cotisation au syndicat.

2) PRESENTATION DES PLANS CONCERNANT LES TRAVAUX BATIMENT MAIRIE – LOGEMENTS – ESPACES PUBLIC – PARKING - MAIRIE

Monsieur le maire présente aux élus les plans des travaux qui vont être réalisés d'ici la fin de l'année dans le bâtiment actuel de la mairie mais aussi la remise à neuf des 2 logements au 1^{er} étage, le parking et les abords paysager des espaces publics autour du bâtiment mairie. Des échanges constructifs entre les élus poursuivent cette présentation.

3) LOGEMENTS MAIRIE

1. Restitution de la caution départ locataire du logement T2 au-dessus de la mairie

Monsieur le maire informe les élus du départ du locataire du logement T2 au-dessus de la mairie et en conséquence, au vu d'un état des lieux « Néant » la caution d'un montant de 248,82 € lui a été rendue.

2. EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DES 2 LOGEMENTS MAIRIE

Monsieur le maire rappelle les différentes étapes concernant l'opération restructuration de la mairie, et notamment la remise à neuf des 2 logements au-dessus de la mairie.

La proposition du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées pour un montant de 70 000€ sur 180 mois au taux fixe de 0,76 %, échéances trimestrielles est portée à la connaissance des membres du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole NORD MIDI PYRENEES l'attribution du prêt suivant qui sera affecté au budget communal principal pour les travaux des deux logements
 - Objet : Travaux logements**
 - Montant : 70 000 €**
 - Durée de l'emprunt : 180 mois**
 - Taux fixe : 0.76%**
 - Périodicité : trimestrielle**
 - Type d'amortissement : capital progressif**
 - Échéances constantes**
 - Frais de dossier : 150 €**
- **PREND** l'engagement pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.
- **CONFERE**, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.
- **S'ENGAGE** en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

4) DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, pour financer l'opération d'aménagement d'un parking au niveau de la mairie pour la sécurité des piétons, de solliciter une subvention dans le cadre des amendes de police 2020.

Le coût estimatif des travaux pour cette opération est de 83 700,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- **DE PRESENTER** un dossier pour solliciter l'octroi d'une aide dans le cadre des amendes de police 2020 pour financer l'opération d'aménagement sécuritaire d'un parking au niveau du parking de la mairie, dont le plan de financement du projet est le suivant :

	Montant des travaux =	83 700,00 € H.T.
Dotations et subventions : amendes de police	=	20 925,00 € H.T.
Autofinancement	=	62 775,00 € H.T.

5) DEMANDE FINANCEMENT REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT ET QUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DANS LE CENTRE DU BOURG

Vu l'aménagement sécuritaire du bourg dans sa traverse,
Vu la rénovation de la mairie (travaux d'accessibilités et travaux énergétiques)
Monsieur le Maire propose d'améliorer les espaces publics par un aménagement qualitatif des espaces prioritaires de la place publique de la mairie.

Il présente à l'assemblée la description sommaire des travaux et l'estimation des travaux à hauteur de 85 400 € HT.

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une aide de la Région Occitanie pour l'aménagement et qualification des Espaces Publics le financement pourrait-être le suivant :

Coût des travaux :	85 400,00 € HT
Honoraires bureau d'études :	<u>4 200,00 € HT</u>
Total :	89 600,00 € HT

Financement des travaux :	
Région Occitanie 2020 (25 %) :	22 400,00 €
Autofinancement et/ou emprunt :	<u>67 200,00 €</u>
Total :	89 600,00 € HT

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

2) ADHESION AU CAUE DU LOT

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal son accord pour l'adhésion au CAUE du Lot (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Lot).

M. le maire indique que cette cotisation permet de pouvoir bénéficier de conseils dans des domaines aussi variés que l'aménagement de l'espace, les équipements publics ou privés, le logement, le patrimoine, etc.

Le conseil délibère et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'adhérer au CAUE du Lot
- **VALIDE** le paiement d'une cotisation annuelle concernant l'adhésion pour la commune de Lavergne (pour l'année 2020 elle est de 60 €)
- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour signer les documents concernant cette adhésion

7) Désignation de 2 représentants pour siéger au conseil d'administration Marché des Producteurs de Pays du Pays de Padirac.

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués de la commune pour siéger au conseil d'administration du Marché des Producteurs de Pays du Pays de Padirac pour le marché des producteurs de Miers.

Sont désignés :

- **SER Céline**
- **BES Didier**

pour représenter la commune de Lavergne au conseil d'administration du Marché des Producteurs de Pays du Pays de Padirac.

8) ADRESSAGE – VALIDATION DES MODELES DE PLAQUE ET DE NUMERO ET VALIDATION DEVIS

Monsieur le maire donne la parole à Thierry BOUSSAC qui présente les travaux déjà réalisés par la précédente municipalité, à savoir la désignation des noms des voies (rues, routes, impasses,...etc.) et des numéros correspondants aux habitations.

Il informe les élus que maintenant il faut choisir les modèles de plaque pour les noms des voies et la numérotation.

Après avoir énuméré la composition des plaques (Alu composite, Email, Acier, ...) le choix s'est porté à l'unanimité sur des plaques en Alu composite.

Concernant les couleurs des plaques, la première proposition retenue est le fond, et les élus présents ont retenu la couleur beige et concernant les écritures, la forme et la couleur ne sont pas encore définies, pour la couleur, hésitation avec le rouge et le chocolat.

Monsieur le maire propose qu'au prochain conseil municipal la décision soit décidée en commun, mais pour y réfléchir, il demande que chacun soit observateur sur les signalisations qui se font par ailleurs.

9) QUESTIONS DIVERSES

1. Déménagement local mairie :

La date fixée en commun est le week-end du 26 septembre 2020.

Le secrétariat de mairie sera transféré dans la petite salle de la salle des fêtes (ancienne cantine) dans laquelle une partie sera cloisonnée et fermée pour la création d'un point Mairie (bureau et accueil public) pour toute la durée des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 00.

Didier BES

Thierry BOUSSAC

Patrick BOY

Véronique CANITROT

Aurore COUDERC

Johan MAZIERO

Jean-Louis RIGOUSTE

Céline SER